



MINUTE SSE

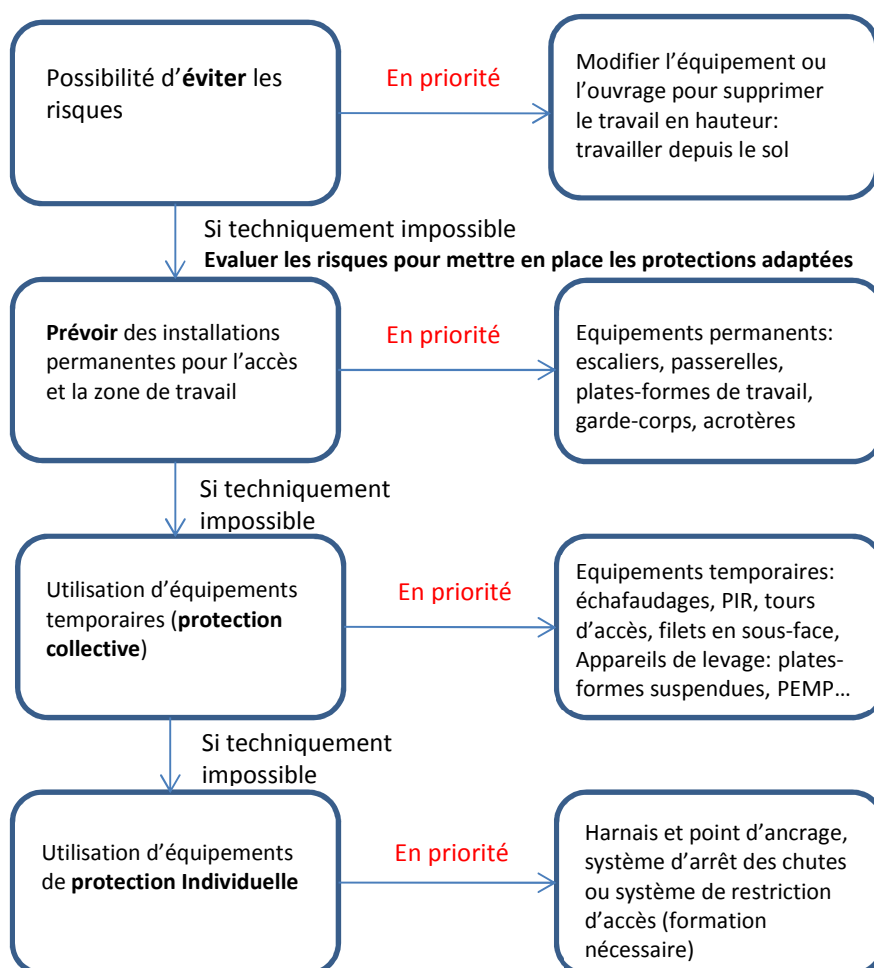
TRAVAIL EN HAUTEUR ET RISQUE DE CHUTE



**RISQUE
DE CHUTE**



Les **travaux en hauteur** présentent un **risque de chute** qui constitue la deuxième cause d'accidents du travail mortels après la circulation. Le bilan de l'année 2017 montre qu'un nombre significatif de Situations Dangereuses ont été relevées sur ce thème lors d'interventions chez nos clients alors **comment prévenir ces risques ?**



Rappel : L'intervention en hauteur doit être effectuée par une personne apte médicalement et ayant reçu une formation.

La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité !